Annexe III

Fiche de renseignements sur les candidats postulant au Comité des droits de l’enfant

(**Prière de respecter le nombre de lignes indiqué dans le présent formulaire et   
de le renvoyer par courrier électronique en version Word au** [**crc@ohchr.org**](mailto:crc@ohchr.org) **)**

Nom et prénom: **AHO Suzanne**

Date et lieu de naissance : **12 Août 1952 à Saïgon (Viêt-Nam)**

Nationalité : **Togolaise**

Langue(s) de travail : **Français**

Situation/fonction actuelle: [[1]](#footnote-1)

(5 lignes au maximum)

**- Consultante en matière d’état civil en collaboration avec le ministère de l’administration territoriale**

**- Conseillère en matière de règlement des conflits familiaux et de garde d’enfants**

**- Appui pour la scolarisation de la jeune fille en collaboration avec le ministère en charge de la protection de l’enfant**

**- Conseillère en hygiène, eau et assainissement**

**- Conseillère en santé infantile (prise en charge des maladies de l’enfant)**

Principales activités professionnelles, en particulier dans le domaine des droits de l’enfant :

(10 lignes au maximum)

**- Accompagnement des enfants victimes de violences, d’exploitation et d’abus sexuels/viol, des mineurs/justice**

**- Retrait de la jeune fille victime des pratiques traditionnelles néfastes/mutilation génitale féminine (MGF) internement dans les couvents de féticheurs, scarifications / mariages des enfants. – Suivre la mise en œuvre des droits de l’enfant tels que stipulés dans la convention des nations unies relative aux droits de l’enfant et de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l’Enfant et des protocoles facultatifs. – Plaidoyer pour la scolarité des enfants dans de meilleures conditions (infrastructures, équipements et mesures d’accompagnement) - Suivi et mise en œuvre des différents plans d’action en matière de la santé de la mère et de l’enfant ; - Plaidoyer pour une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap - Collaboration avec les structures privées en charge de la protection de l’enfant (orphelinats et centre de réhabilitation et ONG) ; - Accompagnement des ONGs ayant en charge les enfants en situation de rue.**

Etudes:

(5 lignes au maximum)

**- Etudes primaires et secondaires France - Bénin - RDC - Togo**

**- BAC A4 en Corrèze (France)**

**- Diplôme des Assistances Sociales en Côte d’Ivoire**

**- Faculté de droit à l’Université du Bénin (RPB)**

Expertise pertinente sur les droits de l’enfant

Merci de donner des détails concernant vos zones d'expertise conformément à la Convention sur les droits de l’enfant, ainsi que les expériences liées.

1. lignes)

**- Enregistrement des actes de naissance (formation, sensibilisation, des chefs d’établissement, des ONG, population élèves et étudiants) ; Santé de la mère et de l’enfant (campagne de sensibilisation à l’endroit des populations et particulièrement des femmes et des jeunes mères, les inciter à fréquenter les formations sanitaires et consultations périodiques, vaccinations et covid-19; Enfant en situation de handicap (détection précoce des handicaps, dangers des médicaments de la rue) ; Nutrition, alimentation des jeunes enfants (allaitement maternel exclusif).**

Liste des publications les plus récentes du candidat dans le domaine des droits de l’enfant :

(5 lignes)

**- Différents articles publiés dans la presse écrite nationale du 88ème et 89ème session du comité des droits de l’enfant (résumé). - Débats au sujet des actes de naissance sur les médias (radios, télévisions publiques et privées) - Lead Convener: document de la stratégie Faim Zéro au Togo - Plusieurs ouvrages réalisés dans le domaine de la protection de l’enfant (trafic, travail, justice, legislation, convention CRC. - La pandémie Covid-19 est avant tout une crise sanitaire mondiale qui entraine des violations généralisées du droit à la santé.**

1. Il y a lieu de noter que les membres du Comité des droits de l’enfant doivent participer chaque année à trois sessions (janvier/février, mai/juin et septembre/octobre) d’une durée de trois semaines chacune; en outre, aussitôt après chaque session, un groupe de travail de présession se réunit pendant cinq jours ouvrables afin de préparer la session suivante. Le Comité siège donc à Genève au total 12 semaines par an. [↑](#footnote-ref-1)